



## Municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf

260, rue Pettigrew  
Saint-Léonard (Québec) GOA 4A0  
Tél. : 418 337-6741 - Fax : 418 337-6742

### AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 4 mars 2024**, à 19 h, à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, GOA 4A0, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### **Demande numéro 1**

##### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est un terrain vacant sis sur le rang Saint-Antoine (lot 4 908 761 du cadastre du Québec) situé à l'intérieur d'une zone forestière (Fo-8).

##### **Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que le lot existant puisse avoir une superficie de l'ordre de 31 944,7 mètres carrés (3,19 hectares) plutôt que 40 000 mètres carrés (4 hectares), comme prévu aux dispositions applicables à l'article 4.4.2 du *Règlement de lotissement* 399-12 pour la zone RR-3.

#### **Demande numéro 2**

##### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est un terrain vacant situé sur la rue Piché (lot 4 910 207 du cadastre du Québec), situé à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité (Rb-9).

##### **Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que le lot existant puisse avoir une largeur de l'ordre de 15 mètres plutôt que 18 mètres, comme prévu aux dispositions applicables au tableau 4.1 de l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement* 399-12.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **4 mars 2024**, à 19 h, à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew.

Donné le 2 février 2024.

Serge Allaire, Directeur général

#### **Certificat de publication**

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans le journal local, le 2 février 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 2 février 2024.

Serge Allaire, Directeur général

SA/ST